

## Développement Social du Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu - Subvention à la Régie de Quartier

**M. l'Adjoint PONÇOT, Rapporteur :** Dans le cadre du développement social du quartier de Montrapon, une régie de quartier a été créée sur la cité de Fontaine Ecu/Chaillot, association tripartite OPM HLM/Ville/Habitants, dont le but est de recréer un tissu social, d'établir une gestion rapprochée (entretien des communs et des espaces extérieurs en responsabilisant les habitants).

La Ville prend en charge une partie des frais de fonctionnement (en particulier le chauffage).

Le Conseil Municipal est invité à accorder une subvention de 85 000 F pour le fonctionnement de l'année 1989. Cette dépense sera imputée sur le chapitre 955.9/657.30100 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit d'égale montant du chapitre 932.6/6342.30900 du Budget Primitif de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.